De quoi s'agit-il ?

→ **L'école innovante multilingue de Mulhouse,** entre France, Allemagne et Suisse, a pour vocation d'accueillir **des élèves de classes maternelles et élémentaires,** dans un environnement propice aux apprentissages et au développement de l'enfant. Elle propose un parcours multilingue français-anglais en immersion.

→ **Les éléments suivants seront pris en compte :**
- la famille et/ou l'enfant ont vécu dans un pays anglophone
- la famille et/ou l'enfant pratiquent la langue anglaise
- la famille a une appétence pour le bilinguisme (à expliciter dans la lettre de motivation)

→ Elle a pour vocation de permettre aux enfants de **construire leur apprentissage et leur culture** dans un espace rhénan, européen et international.

Media Création • D. Schoenig - Photos : Shutterstock

Direction de l'Éducation, Ville de Mulhouse
BP 10020 68948 Mulhouse Cedex 9
Tél. 03 89 32 58 72, du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h
Mail : isncriptions.scolaires@mulhouse-alsace.fr

ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Mulhouse

Rentrée 2024
Inscriptions en ligne

École multilingue Illberg

e-services.mulhouse-alsace.fr
rubrique inscriptions scolaires

Vous habitez Mulhouse

et vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école Illberg ?

Du lundi 15 janvier au dimanche 4 février en élémentaire
Du lundi 29 janvier au dimanche 18 février en maternelle

Les inscriptions se font en ligne : **e-services.mulhouse-alsace.fr** rubrique **inscriptions scolaires Mulhouse, puis Rentrée 2024/2025**

Une fois le dossier rempli et si vous en avez le besoin, vous pouvez prendre un rendez-vous. Celui-ci aura lieu à la **Direction de l'Éducation, 11 avenue du Président Kennedy.**
Possibilité de prendre rendez-vous via le site Internet e-services.mulhouse-alsace.fr

Une inscription en deux temps

→ Chaque candidature sera étudiée par une commission associant l'Éducation nationale et la Ville de Mulhouse.

→ Fin avril, vous recevrez par courrier postal l'affectation scolaire de votre enfant. L'inscription définitive sera à faire auprès de l'école d'affectation, selon les modalités figurant dans le courrier.

L'inscription scolaire doit être effectuée par la ou les personnes détentrices de l'autorité parentale. Ces dernières doivent obligatoirement se présenter avec les pièces justificatives demandées.

« A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant (Article 372-2 du Code civil). »

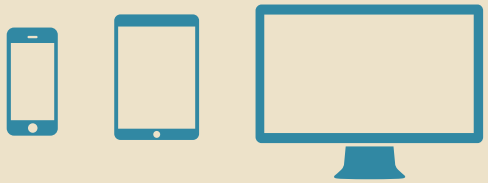

Les pièces à fournir

Préparez les pièces justificatives nécessaires en format PDF (documents scannés) ou photos lisibles (prises avec votre téléphone portable)

- **pièce d'identité** (CNI, passeport ou carte de séjour du détenteur de l'autorité parentale),
- **livret de famille** ou extrait original d'acte de naissance avec la filiation de l'enfant à inscrire,
- **justificatif de domicile** de moins de trois mois (facture ou attestation d'abonnement de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe/internet, contrat de location d'un bailleur social)
- **fiche d'inscription « Illberg »** remplie (téléchargeable sur la plateforme e-services.mulhouse-alsace.fr)

Tout dossier incomplet et/ou non remis dans les délais ne sera pas traité en priorité.